

PROCÈS-VERBAL

de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 7 décembre 2023

L'an 2023 et le 7 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué pour une séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Greneville en Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur, Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Marie-Claude PIGNOL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET a donné pouvoir à Monsieur Alain LOISEAU
Madame Carole SANTERRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRISSON

Absents excusés : Madame Marinette CHAINTREAU, Madame Virginie PEIGNÉ, Monsieur Alexandre QUINOT

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Alain LOISEAU

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9
- Pouvoirs : 11

Date de la convocation : 05/12/2023

Date d'affichage : 05/12/2023

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 08/12/2023
et publication ou notification : 08/12/2023

Ordre du jour :

- Décision modificative budget principal

Le Maire demande si un point peut être rajouté à l'ordre du jour : **Dissolution budget assainissement**.
L'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

2023-55 Décision Modificative n°1 Budget principal

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 2023-17 du conseil municipal en date du 11 avril 2023 approuvant le budget principal de la commune,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Fonctionnement	6411	2 000 €	615221	- 2 000 €
Total	2 000 €		-2 000 €	

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits, ci-dessus énoncés.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-56 Dissolution du budget annexe assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2023 portant transfert de l'exercice des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'exposé du Maire,

Considérant que le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret emporte la dissolution du budget annexe de l'assainissement. Les éléments de l'actif et du passif seront intégrés dans le budget principal de la commune par des opérations d'ordre non budgétaires enregistrées par le comptable public de la commune,

Considérant que la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'assainissement fera l'objet d'une prochaine délibération, après approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la dissolution du budget annexe de l'assainissement de la commune au 31 décembre 2023,

AUTORISE le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans le budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

A l'unanimité (pour : 11 / contre : 0 / abstention : 0)

La séance est levée à 21h

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Jean-Louis BRISSON

